

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 595 464 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.11.2005 Bulletin 2005/46

(51) Int Cl. 7: A41B 3/04

(21) Numéro de dépôt: 05352008.6

(22) Date de dépôt: 29.04.2005

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(30) Priorité: 11.05.2004 FR 0405050

(71) Demandeur: Videau, Vincent
81290 Labruguière (FR)

(72) Inventeur: Videau, Vincent
81290 Labruguière (FR)

(54) Vêtement à col rabattu amovible

(57) L'invention a pour objet un vêtement (1) à col rabattu (2) amovible. Ce vêtement (1) comporte des moyens coopérants d'assemblage fiacement réversible qui sont ménagés respectivement sur l'encolure du vêtement (1) et sur le col (2). Ces moyens d'assemblage comprennent :

*) des organes coopérants (7,8) d'attache respectivement ménagés sur une doublure d'un élément d'encolure (9) du vêtement (1) et sur une bande (11)

de base du col (2) reçue par cet élément d'encolure (9), conférant à l'encolure du vêtement (1) un agencement en encolure à la chinoise,

- *) des enveloppes (3,4) ménagées aux extrémités de l'élément d'encolure (9) pour la réception de languettes (5,6) que comportent en correspondance les extrémités du col (2),
- *) une poche (10) ménagée le long de l'élément d'encolure (9) du vêtement (1) pour la réception de la bande (13) du col (2).

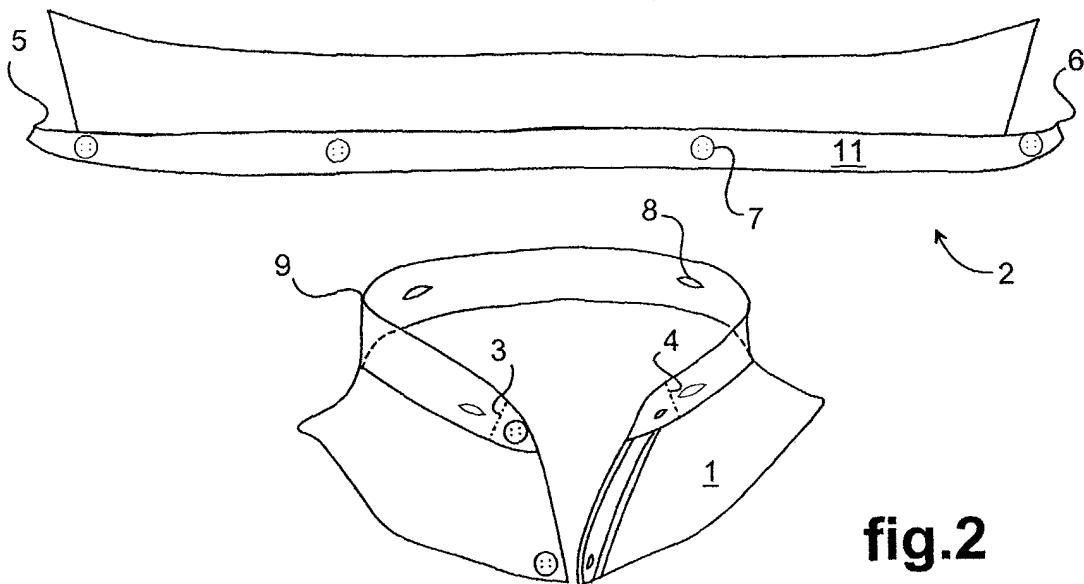


fig.2

Description

[0001] La présente invention est du domaine de la confection des vêtements à col rabattu tels que chemises ou analogues, et plus particulièrement de l'assemblage des cols sur de tels vêtements. Elle a pour objet un vêtement doté d'un col rabattu amovible.

[0002] On rappelle que les vêtements, tels que chemises ou analogues, comportent une encolure bordée par un col rabattu. Il a été proposé de doter de tels vêtements de cols amovibles, pour en faciliter l'entretien. A cet effet, il est connu de ménager des organes d'assemblage coopérants, tels qu'à glissière ou à emboîtement, le long du col et de l'encolure du vêtement. Plus précisément, ces organes sont ménagés respectivement à la base du col et au bord libre de l'encolure. On pourra par exemple se reporter aux documents US2006103 (KARELITZ et Al.), US2569693 (SACCHI-TELLA), BE896476 (WAKSBOJM) et FR1152460 (SOPLACO) qui décrivent de tels vêtements.

[0003] Il apparaît à l'usage que la nécessité d'un maintien du col sur sa longueur, pour offrir à l'encolure du vêtement une tenue satisfaisante, fait obstacle à la qualité de son aspect extérieur. En effet, l'apparence des moyens d'assemblage sur le vêtement rend rédhibitoire son utilisation, au moins pour des vêtements où l'aspect extérieur est primordial.

[0004] Le but de la présente invention est de proposer un vêtement muni d'un col rabattu amovible, dont l'assemblage entre l'encolure du vêtement et le col est réalisé de manière masquée, sans pour autant porter atteinte à la tenue de l'encolure du vêtement.

[0005] Le vêtement de la présente invention comporte des moyens coopérants d'assemblage facilement réversible, qui sont ménagés respectivement sur l'encolure du vêtement et sur le col.

[0006] Selon la présente invention, un tel vêtement est principalement reconnaissable en ce que l'encolure du vêtement est pourvue d'un élément d'encolure, lui conférant à titre indicatif une structure d'encolure à la chinoise. Les moyens d'assemblage comprennent des organes coopérants d'attache facilement réversible qui sont respectivement ménagés sur une doublure d'un élément d'encolure du vêtement et sur une bande de base du col reçue par cet élément d'encolure. A ces organes coopérants d'attache sont associées des enveloppes qui sont ménagées aux extrémités de l'élément d'encolure, pour la réception de languettes que comportent en correspondance les extrémités du col.

[0007] De préférence, les moyens d'assemblage comportent en outre une poche ménagée le long de l'élément d'encolure du vêtement, pour la réception de la bande du col. On notera que selon diverses variantes de réalisation, cette poche est indifféremment ouverte vers le haut et/ou vers le bas de l'élément d'encolure.

[0008] Les enveloppes, quant à elles, sont par exemple indifféremment formées par des poches et/ou des passants, ou organes analogues.

[0009] Les organes coopérants d'attache sont quant à eux et à titre d'exemple, du type d'organes indifféremment à boutonnière, à pression, à glissières, et à bandes auto-agrippantes, ou organes analogues.

[0010] On notera cependant une forme préférée de réalisation, selon laquelle les organes coopérants d'attache sont du type à boutonnière, ces dernières étant ménagées en pluralité réparties le long de l'élément d'encolure tandis que les boutons sont ménagés en pluralité sur la bande du col.

[0011] La présente invention sera mieux comprise, et des détails en relevant apparaîtront, à la description qui va en être faite de différentes variantes de réalisation, en relation avec les figures des planches annexées, dans lesquelles :

La fig.1 est une illustration d'un vêtement de la présente invention muni d'un col rabattu amovible.

La fig.2 est une vue éclatée d'un vêtement de la présente invention, selon une première variante de réalisation.

La fig.3 est une vue éclatée d'un vêtement de la présente invention, selon une deuxième variante de réalisation.

La fig.4 est une vue éclatée d'un vêtement de la présente invention, selon une troisième variante de réalisation.

La fig.5 est une vue éclatée d'un vêtement de la présente invention, selon une quatrième variante de réalisation.

[0012] Sur la fig.1, un vêtement, tel qu'une chemise 1 illustrée sur les figures, comporte un col rabattu 2 amovible. On relèvera à stade de la description que les moyens d'assemblage facilement réversible du col 2 sur le vêtement 1 ne sont quasiment pas visible, à l'exception, éventuellement en situation d'encolure ouverte tel qu'illustrée, d'enveloppes d'extrémités 3 et 4 recevant des languettes 5 et 6 respectives du col 2, tel qu'il sera décrit plus loin.

[0013] Sur les fig.2 à fig.5, le col 2 est rapporté sur la chemise 1 par l'intermédiaire de différents organes d'assemblage facilement réversible, pris préférentiellement en combinaison. En premier lieu, le col 2 présente à sa base une bande 11 comportant des organes d'attache coopérants 7 avec des organes complémentaires 8 que comporte la chemise 1. Ces organes sont par exemple constitués de boutons coopérants avec des boutonnières, tel qu'illustré sur les fig.2, fig.3 et fig.5, ou encore des éléments d'emboîtement par pression respectivement mâles et femelles, tels qu'illustrés sur la fig.4. On notera que les boutonnières, ou organes d'attache 8 analogues, sont ménagés dans une doublure d'un élément d'encolure 9 de la chemise 1, de manière à les masquer à la vue de la face extérieure de cette dernière 1. On remarquera aussi sur les figures que l'élément d'encolure 9 confère à la chemise 1 un aspect du type à encolure chinoise, préalablement à l'apport du col 2.

En second lieu, la chemise 1 comporte aux extrémités de l'élément d'encolure 9 lesdites enveloppes 3,4 de réception des languettes 5,6 que comporte le col 2 à ses extrémités correspondantes.

[0014] Sur les exemples de réalisation illustrés, ces enveloppes 3,4 sont constituées de poches, mais sont susceptibles d'être constitués d'organes analogues, passants notamment.

[0015] En troisième lieu, et sur les variantes représentées sur les fig.3 à fig.5, les organes d'assemblage comprennent en outre une poche longitudinale 10 ménagée sur l'élément d'encolure 9 de la chemise 1, pour la réception de la bande 11 que comporte le col 2 à sa base.

[0016] Sur la fig.3, la poche 10 est ouverte vers le haut. L'élément d'encolure 9 est formée par des bandes avant et arrière conjointement assemblées au vêtement 1 à leur base pour ménager la poche 10 entre elles.

[0017] Sur la fig.4, la poche 10 est ouverte vers le bas. L'élément d'encolure 9 est formé par une bande à bord 12 replié, pour ménager la poche 10 entre la bande et son rebord 12. Dans ce cas, le col 2 comporte à sa base un rabat 13 pour son insertion à l'intérieur de la poche 10.

[0018] Sur la fig.5, la poche 10 est ouverte vers le bas et vers le haut. L'élément d'encolure 9 est formé d'une bande sur laquelle est fixée par ses extrémités une ceinture 14,14' pour ménager la poche 10 entre la bande formant l'élément d'encolure 9 et la ceinture 14,14'. Sur l'exemple de réalisation illustré, la ceinture est préférentiellement composée de deux bandelettes élémentaires 14 et 14' en prise respective à une extrémité de l'élément d'encolure 9. Ces bandelettes 14 et 14' sont jointes à leur extrémité libre par des organes coopérants 15 et 15' de fixation facilement réversible, du type à boutonnière tel qu'illustré ou analogue notamment.

[0019] On notera, sur l'exemple de réalisation de la fig.4, qu'au moins les languettes 5,6 que comporte le col 2 sont susceptibles de recevoir des éléments 16,16' de rigidification, à la manière connue dans le domaine.

Revendications

1. Vêtement (1) à col rabattu (2) amovible, du genre de vêtement (1) comportant des moyens coopérants d'assemblage facilement réversible qui sont ménagés respectivement sur l'encolure du vêtement (1) et sur le col (2), **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage associent d'une part des organes coopérants (7,8) d'attache facilement réversible, qui sont respectivement ménagés sur une doublure d'un élément d'encolure (9) du vêtement (1) et sur une bande (11) de base du col (2) reçue par cet élément d'encolure (9), et d'autre part des enveloppes (3,4) qui sont ménagées aux extrémités de l'élément d'encolure (9) pour la réception de languettes (5,6) que comportent en correspondance les extrémités du col (2).

2. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage comportent en outre une poche (10) ménagée le long de l'élément d'encolure (9) du vêtement (1) pour la réception de la bande (11) du col (2).
3. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la poche (10) est indifféremment ouverte vers le haut et/ou vers le bas de l'élément d'encolure (9).
4. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la poche (10) étant ouverte vers le haut, l'élément d'encolure (9) est formé par des bandes avant et arrière conjointement assemblées au vêtement (1) à leur base pour ménager la poche (10) entre elles.
5. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la poche (10) étant ouverte vers le bas, l'élément d'encolure (9) est formé par une bande à bord (12) replié, pour ménager la poche (10) entre la bande et son rebord (12), le col (2) comportant à sa base un rabat (13) pour son insertion à l'intérieur de la poche (10).
6. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la poche (10) étant ouverte vers le bas et vers le haut, l'élément d'encolure (9) est formé d'une bande sur laquelle est fixée par ses extrémités une ceinture (14,14') pour ménager la poche (10) entre la bande et la ceinture (14,14').
7. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la ceinture est composée de deux bandelettes élémentaires (14,14') en prise respective à une extrémité de l'élément d'encolure (9), et jointes à leur extrémité libre par des organes coopérants (15,15') de fixation facilement réversible.
8. Vêtement à col rabattu amovible selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les enveloppes (3,4) sont indifféremment formées par des poches et/ou des passants.
9. Vêtement à col rabattu amovible selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les organes coopérants d'attache (7,8) sont du type d'organes indifféremment à boutonnière, à pression, à glissières, et à bandes auto-agrippantes.
10. Vêtement à col rabattu amovible selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** les organes coopérants d'attache (7,8) étant du type à boutonnière,

ces dernières (8) sont ménagés en pluralité réparties le long de l'élément d'encolure (9) tandis que les boutons (7) sont ménagés en pluralité sur la bande (11) du col (2).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

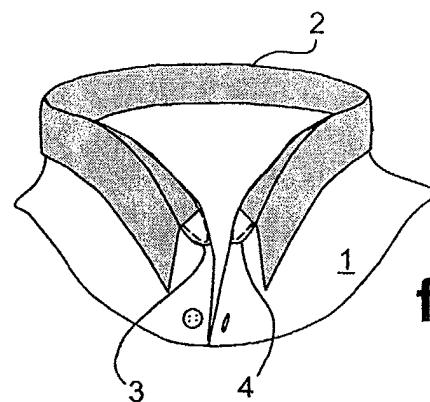


fig.1

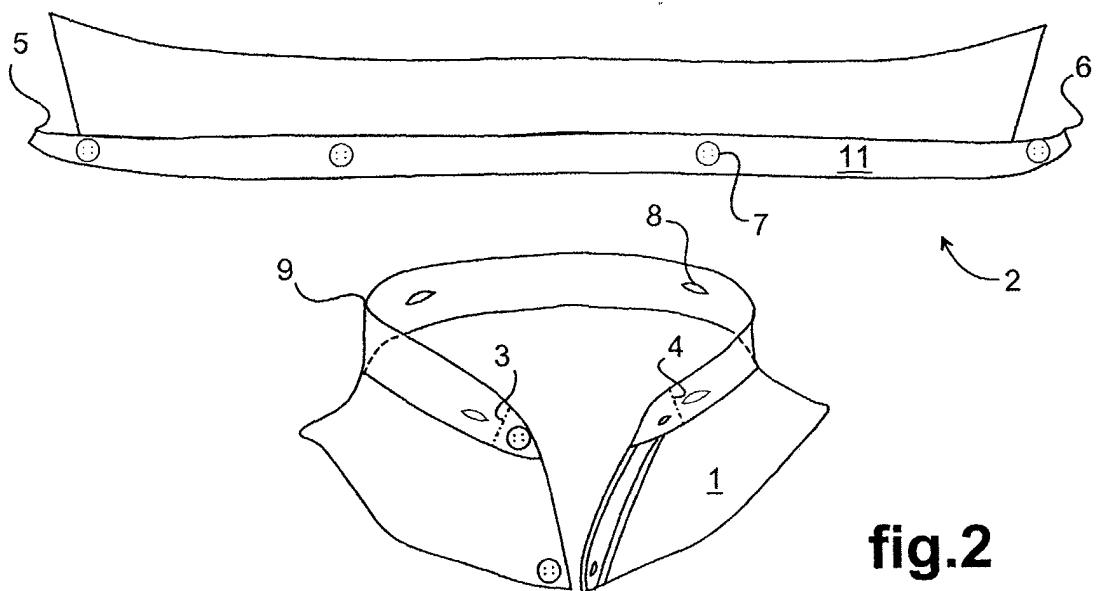


fig.2

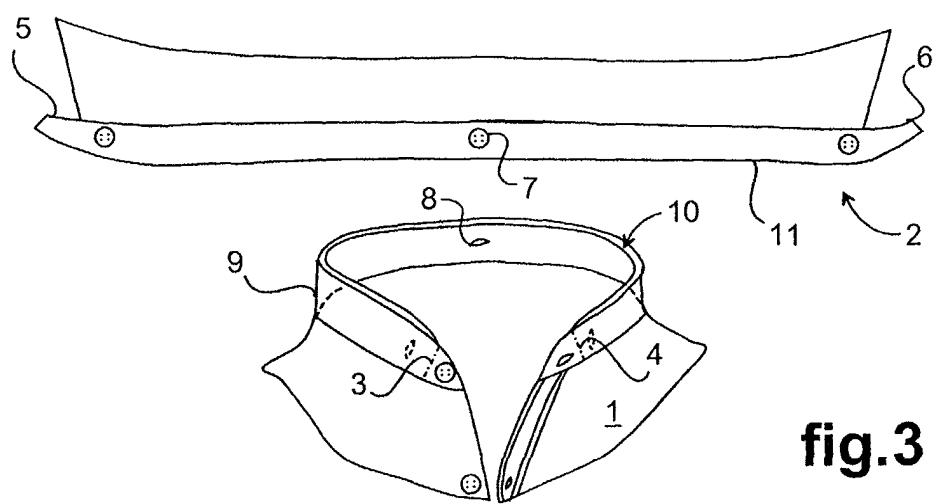


fig.3

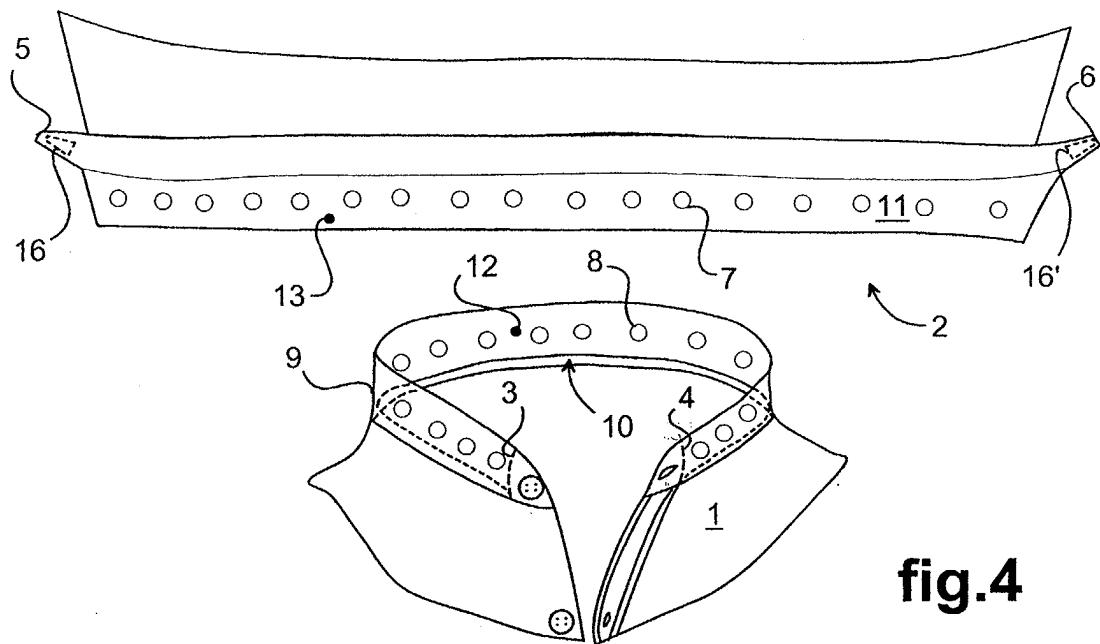


fig.4

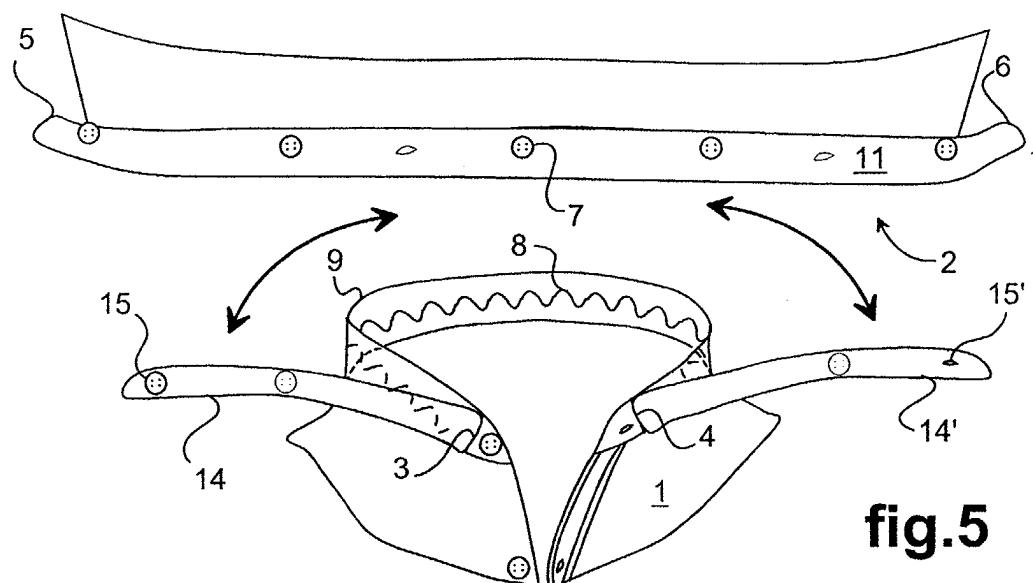


fig.5



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	GB 524 100 A (JULIUSZ NACHT) 30 juillet 1940 (1940-07-30)	1	A41B3/04
Y	* page 1, ligne 41 - ligne 46 * * page 1, ligne 58 - ligne 65 * * page 1, ligne 90 - ligne 102; figures 1,2,6 * -----	2-5,9,10	
Y	DE 843 984 C (KOECHLING ANTON DR-ING) 14 juillet 1952 (1952-07-14) * page 2, ligne 20 - ligne 24 * -----	2-5,9,10	
A	LU 34 970 A (KOENIG) 15 avril 1957 (1957-04-15) * page 2; figure 2 * -----	1-3,5	
A	US 2 736 901 A (WILLIAM DESCHENE ALBERT) 6 mars 1956 (1956-03-06) * colonne 1, ligne 21 * * colonne 2, ligne 27 - ligne 42 * * colonne 2, ligne 62 - ligne 64 * -----	1,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A41B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
2	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 25 août 2005	Examinateur Monné, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 35 2008

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-08-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 524100	A	30-07-1940	AUCUN	
DE 843984	C	14-07-1952	AUCUN	
LU 34970	A		AUCUN	
US 2736901	A	06-03-1956	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82